

EMBARGO 3 décembre à 14h00

Communiqué de presse

Signature de la convention de prestations 2010-2013

Les cantons de Berne et du Jura renouvellent leur confiance et leur soutien à la Fondation Rurale Interjurassienne. Le Conseiller d'Etat, directeur de l'Economie publique du canton de Berne, M. Andreas Rickenbacher et le Ministre de l'Economie de la Coopération et des Communes du canton du Jura, M. Michel Probst se sont retrouvés à Bellelay avec le Conseil de fondation de la FRI. Ils ont signé deux nouvelles conventions de prestations concernant le développement de l'espace rural du Jura bernois et du Jura, l'une pour le Canton de Berne, l'autre pour la République et Canton du Jura. Les conventions portent pour la première fois sur une durée de 4 ans (2010-2013). La contribution financière annuelle du canton de Berne s'élève à CHF 1'820'000.– et celle du canton du Jura à CHF 4'610'000.–. C'est ainsi un montant de CHF 6'430'000.– qui sera investi annuellement pour le développement de l'espace rural interjurassien par les deux cantons pour les 4 prochaines années.